



ACTUALITÉ DU DROIT DU TRAVAIL ET DE LA CONVENTION EN 2017-2018

Cette formation organisée tous les ans est animée par l'équipe de la Direction des Relations du Travail de la FEHAP. Elle permet aux participants de prendre en compte dans leur activité

professionnelle l'ensemble des évolutions intervenues en droit du travail et d'adapter la gestion de leur établissement en conséquence.

La formation est à jour de l'actualité la plus récente.

OBJECTIFS

- Connaître les évolutions législatives, réglementaires, conventionnelles, jurisprudentielles et celles de la branche pour tous les champs du droit du travail, en 2017-2018
- Analyser et s'approprier les incidences de ces évolutions sur la gestion des établissements

CONTENU

Contrat de travail

L'employeur doit-il vérifier que le candidat possède le diplôme requis avant de l'embaucher ?
Évolutions sur les risques de requalification du CDD en CDI

Instances représentatives du personnel

Principales nouveautés avec la création du Comité social et économique (CSE) et du Conseil d'entreprise (calendrier, cadre de mise en place et fonctionnement du CSE ; Conseil d'entreprise)
Qui sont les représentants de proximité ?

Congés et suspension du contrat

5^e semaine des congés payés et congés conventionnels : charge de la preuve de ces congés ?
Comment s'apprécie la condition d'ancienneté d'un an pour que le salarié puisse bénéficier d'une indemnisation lors de ses absences pour maladie non professionnelle ?
Qui peut être bénéficiaire du don de jours de repos ?

Rupture du contrat de travail

Le licenciement

- calcul de l'indemnité de licenciement lorsque la rupture du contrat de travail intervient à l'issue d'une suspension du contrat de travail du salarié
- un salarié peut-il être licencié pour avoir continué à travailler alors qu'il savait qu'il en était médicalement incapable ?
- l'absence pour maladie non-professionnelle d'un salarié constitue-t-elle un motif de licenciement ?
- nouveautés en matière de procédure et d'indemnité de licenciement ?

L'inaptitude

- À quel moment le salarié doit-il être informé des motifs s'opposant à son reclassement ?
- Un licenciement pour faute grave est-il possible après un avis d'inaptitude ?

Négociation collective

Nouveautés en matière de négociation collective (articulation des négociations entre la branche et l'entreprise, interlocuteurs et modalités de la négociation, conditions de validité d'un accord)

Nouveautés en matière de procédure d'agrément

Un accord collectif peut-il réserver un avantage uniquement aux femmes, au nom de l'égalité des chances ?

Formation professionnelle

Les nouveaux contrats aidés ou parcours emploi compétences : présentation et « mode d'emploi »
Les principaux changements à venir en matière de formation professionnelle et d'apprentissage

Prospective

Actualité légale



Jeudi 14 juin 2018
9h - 17h



Paris, MGEN
3, square Hymans - 75 015



316€
par personne



1 jour



01 53 98 95 03



formation@fehapp.fr

Prérequis

Bon niveau de connaissance de la réglementation de base

PUBLICS

- Directeurs et adjoints
- DRH / RRH
- Assistants RH
- Comptables

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- exposé
- supports pédagogiques
- échanges

INTERVENANTS

- Sylvie Amzaleg, Directeur des Relations du Travail ;
- Sophie Nivière, Adjointe de Direction des Relations du Travail ;
- Noreen Bouhraoua, Marie Burel, Caroline Dhoubi, Clarisse Guichard, Laëtitia Tibourtine et Anne-Sophie Viguié, Conseillers Relations du Travail ;
- Virginie Preyssas, Conseiller Relations du Travail et Formation Professionnelle